

Rectificatif RECTIFICATIF à l'insertion parue dans LE VAR INFORMATION du 26 janvier 2024, concernant la société **SISA DE L'ALLIANCE THERAPEUTIQUE DU GOLFE**, 3 rue Jean Jaurès, 83120 le plan de la tour. Il y a lieu de lire capital minimum 1071 €, et non pas : 1080 € M. DEBIARD Jean-Pascal démissionne de ses fonctions de co-gérant à compter du 17 février 2022.. (L24042423)

In Extenso

Experts-Comptables

Rectificatif à l'annonce publiée dans Le Var Information du 19/01/2024 concernant **TRINI MARINE**. Il fallait lire le siège social était situé à 83310 GRIMAUD et non pas COGOLIN (L24041885)



Rectificatif à l'annonce publiée dans Le Var Information du 26/01/2024 concernant **AZUL HOME SERVICE**. Il fallait lire : "Immatriculation au RCS DE FREJUS." (L24033872)

Rectificatif à l'annonce publiée dans Le Var Information du 12/01/2024 concernant **VIVALD FAMILY / L'ESCALE DES ADRETS**. Il fallait lire : "suivant acte SSP en date du 15 décembre 2023 et non en date du 15 septembre 2023" (L24034776)

Tribunal de commerce de Draguignan

Autre jugement, dépôt, ordonnance du 04/05/2023

ERRATUM à l'annonce L24027862 parue dans LE VAR INFORMATION du 26 janvier 2024 Concernant le jugement de Mr **REBER Bernard** qui a été publié par erreur sous la tête du TRIBUNAL DE COMMERCE DE DRAGUIGNAN et qui concernait le TRIBUNAL JUDICIAIRE DE DRAGUIGNAN (L24042784)

Autre jugement, dépôt, ordonnance du 23/01/2024

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DRAGUIGNAN JUGEMENTS RENDUS A L'AUDIENGE DU 23.01.2024 Interdiction de gérer de **AMADIYEV Malik** en sa qualité de Président de la SASU STAR CONSTRUCTION - RCS DRAGUIGNAN 832 166 813 - 89 rue Président Wilson Henri Barbusse 93300 Aubervilliers - Durée : 5 ans (L24037904)

Autre jugement, dépôt, ordonnance du 24/01/2024

Jugement rendu à l'audience du : 24 janvier 2024. 1 Jugement arrêtant le plan de continuation : **MVS INFORMATIQUE** 05B76 (L24036527)

Jugement de clôture du 23/01/2024

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DRAGUIGNAN JUGEMENTS RENDUS A L'AUDIENGE DU 23.01.2024 Clôture pour insuffisance d'actif de **TRADIREAL CONSTRUCTION** (SASU) - RCS DRAGUIGNAN 823 374 665 - Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment - 1843 Lieu dit les Grès 83170 Tourves (L24037834)

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DRAGUIGNAN JUGEMENTS RENDUS A L'AUDIENGE DU 23.01.2024 Clôture pour insuffisance d'actif de **PROVENCE HEALTHY DIET** (SASU) - RCS DRAGUIGNAN 822 458 444 - Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé - route Centre Commercial Arcadia Quartier le Cognet Route Nationale 555 83720 Trans-en-Provence (L24037839)

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DRAGUIGNAN JUGEMENTS RENDUS A L'AUDIENGE DU 23.01.2024 Clôture pour insuffisance d'actif de **PIERRES DU VAR** (SAS) - RCS DRAGUIGNAN 802 181 784 - Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment - Domaine de la Réparade Quartier de la Réparade 83670 Châteaufort (L24037828)

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DRAGUIGNAN JUGEMENTS RENDUS A L'AUDIENGE DU 23.01.2024 Clôture pour insuffisance d'actif de **RVM CONSTRUCTION** (SAS) - RCS DRAGUIGNAN 889 269 478 - Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment - 1077 chemin de Barcelone 83470 Saint-Maximin-la-Sainte-Baume (L24037872)

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DRAGUIGNAN JUGEMENTS RENDUS A L'AUDIENGE DU 23.01.2024 Clôture pour insuffisance d'actif de **AUTO REPAIR** (SASU) - RCS DRAGUIGNAN 800 454 118 - Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers - Zone d'Activité Commerciale de Nicopolis 83170 Brignoles (L24037858)

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DRAGUIGNAN JUGEMENTS RENDUS A L'AUDIENGE DU 23.01.2024 Clôture pour insuffisance d'actif de **STUDIO PRODMIX** (SASU) - RCS DRAGUIGNAN 848 584 058 - Activités photographiques - 6 rue Sainte-Anne 83570 Entrecasteaux (L24037886)

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DRAGUIGNAN JUGEMENTS RENDUS A L'AUDIENGE DU 23.01.2024 Clôture pour insuffisance d'actif de **LE LAVERDIERE** (SNC) - RCS DRAGUIGNAN 817 518 186 - Débits de boissons - 12 rue Sous Ville 83560 La verdrière (L24037849)

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DRAGUIGNAN JUGEMENTS RENDUS A L'AUDIENGE DU 23.01.2024 Clôture pour insuffisance d'actif de **SASU JOY** (SAS) - RCS DRAGUIGNAN 799 581 822 - Restauration de type rapide - Le Plan Occidental 83440 Montauroux (L24037879)

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DRAGUIGNAN JUGEMENTS RENDUS A L'AUDIENGE DU 23.01.2024 Clôture pour insuffisance d'actif de **CADET SARAH COIFFURE** (SASU) - RCS DRAGUIGNAN 802 550 681 - Coiffure - 77 rue Maréchal Foch 83590 Gonfaron (L24037863)

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DRAGUIGNAN JUGEMENTS RENDUS A L'AUDIENGE DU 23.01.2024 Clôture pour extinction du passif de **MORNAY Gilles** - RM 301 058 665 - Fabrication de plats préparés - 9 rue de la République 83340 Le Luc en Provence (L24037896)

Jugement d'ouverture du 25/09/2023

ERRATUM à l'annonce L24027895 parue dans LE VAR INFORMATION du 26 janvier 2024 Concernant le jugement de la **SCI SAFRAL** qui a été publié par erreur sous la tête du TRIBUNAL DE COMMERCE DE DRAGUIGNAN et qui concernait le TRIBUNAL JUDICIAIRE DE DRAGUIGNAN (L24042717)

Tribunal judiciaire de Draguignan

Autre jugement, dépôt, ordonnance du 04/05/2023

CONSTATE l'état de cessation des paiements de Monsieur Bernard REBER, exerçant une activité d'intermédiaire de commerce en produits divers, immatriculée RSAC sous le n°434 825 063, domicilié au 22 Chemin des Espinasses - 83170 TOURVES ; FIXE provisoirement la date de cessation des paiements au 4 mai 2023 ; CONSTATE l'impossibilité manifeste de son redressement au sens de l'article L 640-1 du Code de commerce ; CONSTATE l'état de surendettement de Monsieur Bernard REBER ; OUVRE immédiatement à son profit une procédure de liquidation judiciaire qui englobera son patrimoine professionnel et son patrimoine personnel ; DÉSIGNE Madame Emmanuelle SCHOLL en qualité de juge-commissaire et Monsieur Frédéric ROASCIO en qualité de juge-commissaire suppléant ; DÉSIGNE la SELARL DELORET-CONSTANT prise en la personne de Maître Anne DELORET, mandataire judiciaire en qualité de liquidateur ; FAIT DÉFENSE au débiteur de régler les créances antérieures à l'ouverture de la procédure de liquidation, en application de l'article L 641-3 du code de commerce qui renvoie aux dispositions des premier et troisième alinéas de I et du III de l'article L 622-7, des articles L 622-21 et L 622-22, de la première phrase de l'article L 622-28 et L 622-30 du Code de commerce ; DIT que, conformément aux dispositions de l'article L 641-3 du Code de commerce, le délai de déclaration des créances, fixé en application de l'article L 622-26 du Code de commerce, imparti aux créanciers est de deux mois à compter de la publication au BODACC du présent jugement ; DESIGNE Maître Jean-Dominique GROSSETTI, commissaire-priseur, à l'effet de procéder à l'inventaire avec prise des biens meubles et objets mobiliers appartenant à la SCI SAFRAL, conformément à l'article L 622-6, L 641-4 du code de commerce et R 622-4 du Code de commerce dans le mois de la présente décision ; DÉSIGNE Madame Emmanuelle SCHOLL en qualité de juge-commissaire et Monsieur Frédéric ROASCIO en qualité de juge-commissaire suppléant ; DÉSIGNE la SELARL DELORET-CONSTANT prise en la personne de Maître Anne DELORET, mandataire judiciaire en qualité de liquidateur ; FAIT DÉFENSE au débiteur de régler les créances antérieures à l'ouverture de la procédure de liquidation, en application de l'article L 641-3 du code de commerce qui renvoie aux dispositions des premier et troisième alinéas de I et du III de l'article L 622-7, des articles L 622-21 et L 622-22, de la première phrase de l'article L 622-28 et L 622-30 du Code de commerce ; DIT que, conformément aux dispositions de l'article L 641-3 du Code de commerce, le délai de déclaration des créances, fixé en application de l'article L 622-26 du Code de commerce, imparti aux créanciers est de deux mois à compter de la publication au BODACC du présent jugement ; DESIGNE Maître Jean-Dominique GROSSETTI, commissaire-priseur, à l'effet de procéder à l'inventaire avec prise des biens meubles et objets mobiliers appartenant à Monsieur Bernard REBER, conformément à l'article L 622-6, L 641-4 du code de commerce et R 622-4 du Code de commerce dans le mois de la présente décision (L24042789)

Autre jugement, dépôt, ordonnance du 19/01/2024

jugement du 19 janvier 2024 dans le dossier **CARIO Joséphine** « SUPPRIME les mentions portées au jugement n°2023/109 rendue le 20 octobre 2023 dans l'affaire enrôlée sous le n° RG 23/03953, suivantes : « AUTORISE la modification du plan sollicitée selon les modalités suivantes : Annuités 4 à 6 à 5 % et Annuité 7 à 10 % » ; REMPLACE lesdites mentions par les mentions suivantes : « AUTORISE la modification du plan sollicitée selon les modalités suivantes : Annuités 4 à 6 à 5 % et Annuité 7 à 10 % et Annuités 8 à 10 à 15 % » ». (L24042848)

Jugement d'ouverture du 25/09/2023

CONSTATE l'état de cessation des paiements de la **SCI SAFRAL**, immatriculée au RCS de FREJUS sous le n° 750 433 351, dont le siège social est sis 151 Avenue de Verdun - 83600 FRREJUS ; FIXE provisoirement la date de cessation des paiements au 25 septembre 2023 ; CONSTATE l'impossibilité manifeste de son redressement au sens de l'article L 640-1 du code de commerce ; OUVRE immédiatement à son profit une procédure de liquidation judiciaire, en application des dispositions des articles L 640-1 et suivants du Code de commerce ; DÉSIGNE Madame Emmanuelle SCHOLL en qualité de juge-commissaire et Monsieur Frédéric ROASCIO en qualité de juge-commissaire suppléant ;

DÉSIGNE la SELARL PELLIER-LES MANDATAIRES prise en la personne de Maître Marie-Sophie PELLIER, mandataire judiciaire en qualité de liquidateur ; FAIT DÉFENSE au débiteur de régler les créances antérieures à l'ouverture de la procédure de liquidation, en application de l'article L 641-3 du code de commerce qui renvoie aux dispositions des premier et troisième alinéas de I et du III de l'article L 622-7, des articles L 622-21 et L 622-22, de la première phrase de l'article L 622-28 et L 622-30 du Code de commerce ; DIT que, conformément aux dispositions de l'article L 641-3 du Code de commerce, le délai de déclaration des créances, fixé en application de l'article L 622-26 du Code de commerce, imparti aux créanciers est de deux mois à compter de la publication au BODACC du présent jugement ; DESIGNE Maître Jean-Dominique GROSSETTI, commissaire-priseur, à l'effet de procéder à l'inventaire avec prise des biens meubles et objets mobiliers appartenant à la SCI SAFRAL, conformément à l'article L 622-6, L 641-4 du code de commerce et R 622-4 du Code de commerce dans le mois de la présente décision ; FIXE à 18 mois, à compter de ce jour, conformément aux dispositions de l'article L 643-9 du Code de commerce, le délai au terme duquel la clôture de la procédure devra être examinée (L24042808)

Tribunaux autres

Jugement d'ouverture du 18/01/2024

Par jugement en date du 18/01/2024, le Tribunal de Commerce de Nice a prononcé la liquidation judiciaire sous le numéro 2024J00042 de la société **CFS - SARL - 34 Rue Goffredo C/O Yrytys, 06000 NICE - RCS NICE 482 792 124**, a fixé la date de cessation des paiements le 18/01/2024, a désigné liquidateur la SELARL PELLIER - LES MANDATAIRES représentée par Me Marie-Sophie PELLIER 23 Boulevard Carabacel, 06000 NICE, les déclarations de créances sont à déposer au liquidateur dans les deux mois de la publication au bodacc. Ets hors ressort Draguignan G8302. (L24038756)

Autre

Avis de dépôt de créances salariales Conformément aux articles L.625-1 alinéa 1 et R625-3 du code de commerce, l'ensemble des relevés de créances salariales résultant d'un contrat de travail a été déposé au greffe pour l'affaire suivante : SASU GP ST MAX-8 rue du Coudoulet-Zone de la Laouve - 83470 - Saint Maximin La Sainte Baume La date de la présente publicité fait courir le délai de forclusion prévu à l'article 1.625-1 du code de commerce, à savoir deux mois à compter de ladite publicité. Pour avis le 2 Février 2024 . SCP LECA CRESSEND, 13 rue de la République, 83300 DRAGUIGNAN. (L24038022)

Avis de dépôt de créances salariales Conformément aux articles L625-1 alinéa 1 et R625-3 du code de commerce, l'ensemble des relevés de créances salariales résultant d'un contrat de travail a été déposé au greffe pour l'affaire suivante : SARL L'ECOLOMAG - 24 avenue du Portail - 83136 - La Roquebrussanne La date de la présente publicité fait courir le délai de forclusion prévu à l'article L625-1 du code de commerce, à savoir deux mois à compter de ladite publicité. Pour avis le 02/02/2024 SCP LECA CRESSEND, 13 rue de la République, 83300 DRAGUIGNAN. (L24038590)